

Bulletin septembre 2008

Pour beaucoup d'entre nous, les vacances sont terminées ou sur le point de l'être. Nous espérons que le ciel a été clément et nous formulons des vœux pour que cette trêve estivale ait permis à chacun de recharger les accus. Nous allons en avoir besoin à l'occasion de cette année électorale, des turbulences nous attendent !!

L'enquête lancée auprès du millier d'arbitres de notre fichier a révélé que leur premier souci était tout simplement une **reconnaissance** plus grande au niveau fédéral de la fonction qu'ils occupent. Cette reconnaissance doit s'accompagner du **respect des décisions** prises en cours de jeu, un respect qui ne se termine pas au coup de sifflet final, qui doit être accepté par tous et qui signifie que tous les débordements : verbaux, physiques, gestuels, doivent être sanctionnés par la commission de discipline. Les sanctions prises doivent, sans être nominatives ou identifiables, **être connues de tous** de manière à avoir un effet dissuasif (ou pédagogique). Chaque pratiquant doit savoir ce qu'il en coûte de ne pas se contrôler. Nous avons tous en mémoire les débordements qui ont émaillé quelques compétitions lors des jeux olympiques, les sanctions sont à la hauteur de la gravité des fautes commises. Puissent-elles faire réfléchir tous les sportifs !!

Ensuite les arbitres ont souhaité également **participer** au fonctionnement, à l'amélioration, à la promotion du volley-ball par l'intermédiaire de leur organisation représentative : l'ANAVB. Nous voulons pour preuve de ce souhait de participation, que sur deux des trois listes candidates à l'élection du comité directeur fédéral il y a des arbitres.

Ils ont également admis que la Fédération veuille rentabiliser l'homologation d'une vraie tenue mais que cette volonté ne doit s'appliquer qu'aux «kits».

La tenue obligatoire doit être proposée à **prix coûtant** (pensons à nos jeunes arbitres).

Toujours dans le domaine de l'argent, il faut que les instances fédérales admettent que les remboursements des frais de déplacement actuels sont **éloignés du coût réel**. Le carburant a augmenté, ainsi que les frais de péages, de restauration et d'hôtellerie. Il ne faut pas oublier que les clubs en s'engageant, règlent les indemnités et frais d'arbitrage de la saison à venir. Cela signifie des remboursements **mensuels** comme adopté à l'unanimité en Assemblée Générale (Lavandou 2005), avec détails et explications des sommes versées.

Pour terminer ce bulletin, nous sommes heureux de mettre en avant les compétences de nos collègues qui ont brillé lors des jeux olympiques de Pékin.

Marc BERARD a officié sur la compétition de beach-volley, Patrick DEREGNAUCOURT sur la compétition en salle. Lors des jeux paralympiques qui vont bientôt débiter, Pierre VAN MEENEN représentera le corps arbitral français. Lors du prochain bulletin, nous ne manquerons pas de vous raconter leur séjour chinois et les temps forts de leurs prestations.

L'ANAVB souhaite à nos athlètes participant aux jeux paralympiques de bons résultats et vous souhaite à tous une excellente saison, de bons matches ou seul le jeu sera présent.

01-09-2008